

AVENANT DIRECTIVES TECHNIQUES 2011

Jean marie SCHMITT Directeur Technique National FFVB

Ce document s'inscrit dans le cadre des Directives Techniques parues en 2009, il fait suite aux travaux effectués lors du colloque des cadres en 2010.(Poitiers)

L'action des cadres de la DTN est engagée dans un cycle « olympique », les directives techniques 2009/2012 restent le document de référence jusqu'à la fin du cycle.

Faisant suite à la mise en place d'une nouvelle équipe politique, un certain nombre d'ajustements sont à entreprendre dont le détail figure ci après.

Ces ajustements devront se faire, progressivement en réorientant les actions déjà commencées dans la saison sportive en cours quand cela est possible et intégrées dans le plan d'action pour la rentrée prochaine. (saison 2011-2012)

Concernant les ajustements pour 2011 :
sur le plan fonctionnel

A) les lettres de missions :

Une volonté de standardiser le format des lettres de mission

Une volonté de balayer l'ensemble de l'activité d'un cadre

Une volonté de faire figurer dans chaque lettre de mission l'ensemble des axes stratégiques

Vous trouverez ci-dessous les différentes actions qui se rapportent aux grandes catégories du Ministère.

Les axes stratégiques

Promotion du sport par le plus grand nombre

Les actions qui sont en relation avec le sport par le plus grand nombre

Actions de structuration et développement des bassins

Coordination des actions de masses jeunes

Actions promotion du volley

Formation de cadres « jeunes »

Actions de fidélisation vers l'attractivité des formules sportives et offres de pratique

Développement du sport de haut niveau

Les actions et missions qui sont en relation avec le Haut niveau

Mission comme Entraîneur National

Mission d'encadrement Pôle France

Mission d'encadrement Pôle Espoir

Mission d'encadrement ou pilotage des Centre d'Entraînement Régionaux CRE

Action de Détection

Action de Formation

Promotion des métiers du sport

Les actions qui sont en relation avec la promotion des métiers du sport

Formations fédérales (ER, EF, DEPV.B....)

Formations qualifiantes (BE, BP, DE)

Formation permanente (Recyclage, colloque)

Professionnalisation (création d'emploi)

AVENANT DIRECTIVES TECHNIQUES 2011

B) l'Equipe Technique Régionale (ETR)

Une volonté que cette structure englobe l'ensemble de l'activité technique de la région et que le cadre en soit le Maître d'œuvre.

La commission technique émet des choix politiques, l'ETR les met en œuvre et représente une force de proposition.

L'ensemble de l'activité « technique » de la région doit être définie au sein de cette structure.

L'action des Agents de développement /ou/et techniques doivent être partie prenantes dans le cadre des dispositifs conventionnés à titre fédéral.

Les axes du Plan de Développement Fédéral déclinés dans le Plan de Développement Régional sont le socle de l'activité définie au sein de l'ETR .

Un rapprochement, quand cela est possible doit s'opérer avec les commissions sportives, notamment concernant les championnats « jeunes » ; ce rapprochement peut se faire au sein de l'ETR.

Textes de référence :

L'augmentation des licenciés : une méthodologie de projet au service de l'efficience.

Projet de développement Ligue, Comité, Club

Vous veillerez pour les cadres en responsabilité d'ETR que soit établi le plan de développement régional sur la base des propositions méthodologiques figurant dans le document DTN.
Ce plan devra être communiqué à la DTN.

Sur le plan des orientations,

Des impulsions devront être opérées concernant les points suivants :

1° Construction d'un bassin de pratique

Doivent être menées toutes les actions contribuant à la structuration de bassin de pratique, afin de mettre en synergie des structures de club, CFCP, PE, CRE.

Le regroupement de clubs pour des actions ciblées (formation, animation) devra être impulsé.

D'une manière générale il devra être étudié tous moyens d'aider les clubs dans un périmètre donné.

Le document élaboré lors du colloque devra servir de référence.

Vous communiquerez à la DTN, les différentes initiatives, ou/et la manière dont la structuration s'est effectuée (conventionnement formel, type de relation mise en place, flux des joueurs dans le bassin)
-Retour de Bilan Mars 2011

2° Championnats de jeunes et allongement de saison:

Dans le cadre de l'annualisation de la pratique, au sein des régions en collaboration avec la Sportive, la ou il sera possible de le faire, il sera proposé de faire une offre de pratique sur 11 mois en intégrant la liaison indoor/outdoor.

Le document élaboré lors du colloque devra servir de référence.

Vous informerez la DTN de toutes les initiatives qui seront prises dans ce sens :

- Février 2011 identification et possibilités de projet de calendrier allongé
- Septembre 2011 bilan de la saison écoulée

3°Amélioration qualitative du niveau des entraîneurs de jeunes

Dans le soucis d'améliorer le niveau de compétence des entraîneurs de jeunes, gage de fidélisation, un action sera mener afin :

- D'adapter la formation des entraîneurs de jeunes dans le sens de la qualité.
- De créer des réseaux et fédérer des entraîneurs de « jeunes »
- De délocaliser la formation (regrouper quelques clubs, être en proximité).
- D'augmenter le volume horaire d'entraînement (structuration technique des bassins)

Le document élaboré lors du colloque devra servir de référence.

Vous ferez un bilan régulier au Directeur des formations des actions de formation s'adressant à des Entraîneurs de jeunes, notamment dans leur version décentralisée

4°Aménagement d'espaces de pratiques diversifiées :

Afin de répondre à la problématique sociétale actuelle dans le cadre du volley pour tous ou /et du plus grand nombre, un campagne de sensibilisation et d'information devra être faite sur :

L'utilisation optimale d'un gymnase pour le VB (quels « produits » à proposer à une municipalité pour occuper durablement et efficacement un gymnase).

La création d'un schéma directeur adapté aux différentes formes de pratiques proposées, ainsi qu'un guide des différentes pratiques sera le support à cette campagne.

Le document élaboré lors du colloque devra servir de référence.

Vous ferez part des différents projets d'aménagement en relation avec des pratiques diversifiées

En perspective 2013

Doivent être ouverts des chantiers de réflexion concernant :

L'évolution du PES

La redéfinition des mission des cadres et leur déploiement

La couverture technique territoriale

Les obligations de certification d'entraîneur (2012 ?)